

COMPTE RENDU
CONSEIL SYNDICAL du SIVU Les enfants du Solaure
du VENDREDI 9 septembre 2016
Mairie de Saillans

Date de convocation : 2 sept 2016
Nombre de membres titulaires : 8
Nombre d'élus au SIVU qui assistent à la séance : 8
Nombre de votants : 7 + 1 pouvoir

PRÉSENTS :

Commune d'Aubenasson : Cédric FERMOND (Tit) ;
Commune de Chastel-Arnaud : Frédéric TEYSSOT (Tit);
Commune de La Chaudière : Joëlle MIGHELI (Tit);
Commune de St Sauveur en Diois : Thierry JAVELAS (Tit);
Commune d'Espenel : Marie-Christine DARFEUILLE (Tit) ;
Commune de Saillans : Vincent BEILLARD (Tit), Christine SEUX (Tit), Agnès HATTON (Sup) ;

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS ET REMPLACÉS ou REPRÉSENTÉS: Pierrot ROETYNCK (Tit) représenté par Vincent BEILLARD

INVITÉS : BERTHOUD responsable service périscolaire (excusée)

Secrétaire de séance : Agnès HATTON

Ordre du jour

Validation du précédent compte-rendu

N°	Points
1	Validation du renouvellement Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J) 2016-2018
2	Position communes non-adhérentes au SIVU refusant de participer au financement T.A.P ou cantine
3	Recrutement d'agent contractuel en CDD ou emploi aidé pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire absent ou un accroissement temporaire d'activité CAE CUI
4	Remplacement de la responsable de service : modification du poste initial en discussion
5	Restauration scolaire et approvisionnement en produits locaux projet « ça bouge dans ma cantine »

La présidente Madame Seux propose de modifier le point 3 en « Création de postes occasionnels sur l'ensemble du mandat du Président » plus explicite et de mettre le point 5 en premier pour laisser Louise Riffard présenter le projet

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ADOPTE l'ordre du jour modifié

Adoption du compte-rendu du dernier conseil syndical du 30/06/16 exceptionnel

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ADOPTE le compte-rendu du dernier conseil syndical

Informations

- Le transfert de la restauration scolaire est effectif avec le transfert des deux salariés de l'association « Les gourmands » au 1er juillet 2016 avec un 13^{ème} mois, l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra prochainement pour clôturer l'association et les comptes
- Arrêt maladie de la responsable de service : la rentrée périscolaire s'est bien passée mais sans ouverture d'une 5^{ème} classe,
- Le coût des charges assurées par la Mairie de Saillans durant le premier trimestre 2016 est de 50 949.04 €, somme à rembourser à la Mairie qui a émis un titre.
- Le coût de la convention avec la CCCPS pour la gestion financière et les ressources humaines liées à la convention de mutualisation s'élève à 9 482 €. Ce coût surprend les élus qui souhaitent plus de renseignements. Que contient le coût horaire des salariés qui s'élève à 35 €/heure ? Les investissements tel que le coût d'un ordinateur ou bureau sont-ils ou non inclus dans ce coût ? Le règlement de la facture est donc mis en attente de ces explications.

- Présentation de la nouvelle équipe.

Les nouveaux contrats des salariés (2 CDD et 4 CDI) ont tous été signés, soit 6 contrats avec en plus un agent qui a demandé un congé parental à partir du 10/09/16 suite à son congé maternité. Une embauche d'un agent 20h/semaine en CAE-CUI pour 6 mois dans un premier temps est en cours.

Un agent en CDI 11h, demande un congé sans solde du 26/09 au 7/10 soit 2 semaines. Nous lui avons accordé sa demande et nous procédons à son remplacement par un CDD correspondant à son absence.

La responsable de service nous a informé de sa volonté de quitter le SIVU au 19/10/16. Son CDD a été signé en ce sens. Nous devons procéder au recrutement de son remplaçant.

Un CDD a été embauché pour les TAP pour un trimestre.

Les conventions avec les associations Basket (pour un an) et Forum (pour 3 mois) ont été renouvelées.

1 Validation du renouvellement Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J) 2016-2018

Madame Marie-Christine DARFEUILLE présente la démarche du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J). Dans le cadre de sa compétence enfance/jeunesse, la CCCPS a renouvelé celui-ci sur l'ensemble de son territoire. Le diagnostic sur le territoire portant sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse a permis de dégager les axes du nouveau C.E.J. Le SIVU a participé au renouvellement des fiches actions concernant la garderie périscolaire avec, entre autres, la possibilité de formation au BAFA avec participation de la CAF. Le nouveau C.E.J a été voté en conseil communautaire, nous devons à notre tour le valider.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le principe de renouvellement du C.E.J
- **MANDATE** le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

2 Position communes non-adhérentes au SIVU refusant de participer au financement T.A.P ou cantine

Monsieur Frédéric Teyssot rappelle la décision du Comité Syndical du 30/05/16 de fixer le coût des activités TAP par enfant inscrit d'une commune adhérente au SIVU à 133 € pour une année ou 44,50 € pour un trimestre. Le même tarif a été voté pour les enfants venants de communes non adhérentes au SIVU.

Selon cette décision, un titre a été émis pour la commune de Vercheny, laquelle rejette le paiement.

Ce problème risque de se représenter pour la cantine également.

Il est décidé que:

Les parents concernés voient avec la Mairie de leur lieu de résidence si elle accepte de régler les titres émis par le SIVU ; en cas de refus de la Mairie de participer au frais, les parents sont redevables de la somme de 7,5 € par repas et 44,50 € par trimestre.

Il est précisé qu'en cas d'impossibilité pour la famille de couvrir ces frais, l'enfant sera alors scolarisé dans l'école dont il dépend et non à Saillans.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le principe du paiement par les familles en cas de défection de la commune de résidence
- **MANDATE** le Président pour la mise de cette œuvre de cette décision.

3 Création de postes occasionnels sur l'ensemble du mandat du Président

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droit et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 2ème alinéa,

Madame Christine SEUX explique que dans l'intérêt du bon fonctionnement du SIVU, il s'avère que la création de postes de contractuels est parfois indispensable et urgente. La collectivité peut recruter des agents contractuels en cas de surcharge de travail, de remplacements temporaires ou d'activités saisonnières ou occasionnelles.

Madame Christine SEUX propose également la possibilité de créer des postes dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CUI-CAE,) et ce selon les besoins du service.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Président à recruter dans le cadre des articles 3 et 3-1 de la Loi du 26/01/1984

- **AUTORISE** le Président à créer des postes dans le cadre du dispositif unique d'insertion – d'Accompagnement à l'Emploi (CUI-CAE), et selon les besoins du service
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à ces décisions

4 Remplacement de la responsable de service : modification du poste initial en discussion

Il convient de remplacer la responsable de service dont le contrat, selon son souhait arrive à échéance au 19/10/2016
Il est décidé de:

recruter au départ un salarié en CDD avec à minima un BPJEPS ou DJEPS ou équivalent

de prévoir une évolution possible en CDI

d'avoir recours en priorité à un emploi type CAE/CUI

de prévoir un contrat de 0.75 ETP soit 26h25 annualisées, avec un lissage de la rémunération sur la durée du contrat.

de prévoir une rémunération conforme aux qualifications et grilles indiciaires afférentes à la fonction soit

La fiche de poste jointe est validée

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le principe de recrutement dans les conditions prévues soit : un CDD pouvant évoluer en CDI, avec priorité à un emploi aidé, pour un ETP de 0.75 annualisé avec lissage de la rémunération.
- **MANDATE** le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

5 Restauration scolaire et approvisionnement en produits locaux projet « ça bouge dans ma cantine »

Madame Louise RIFFARD informe du projet « ça bouge dans ma cantine » en partenariat avec la CCCPS et Val de Drôme concernant la restauration scolaire est en cours depuis l'année passée sur le territoire.

Nous avons été contactés par Gilles Magnon puis Louise Riffard dans ce sens en 2015-2016. Cette compétence n'étant pas transférée mais nous intéressant sur le principe, nous avons dit de revoir à la rentrée 2016-2017.

Ce projet sans participation financière pour le SIVU mais impliquant les agents de la restauration est reçu très favorablement par les élus. Un élu se rapproche des enseignantes pour voir, avec elles, si une mise en place est possible. La même question sera posée à la cantinière.

Le projet sera validé si on obtient l'accord de la cantinière et des enseignantes.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le principe d'adhésion au projet « ça bouge dans ma cantine »
- **MANDATE** le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Questions diverses aucunes

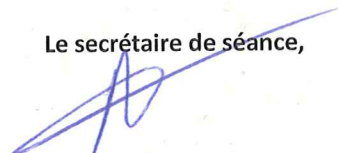
Prochain Conseil Syndical en fonction des besoins

La séance est close à 19h45

Le Président,




Le secrétaire de séance,



Je, soussigné, Roetynek Premot prie d'excuser mon absence du Conseil Syndical du SIVU les enfants du Solaure le 05/09/16

Je déclare donner pouvoir à (1) Vincent Beillard pour parler et voter en mon nom.

Fait à Saillans le 05/09/16


Pour valoir ce que de droit.

(1) ATTENTION : chaque élu ne peut retenir qu'un seul pouvoir ; avant d'inscrire un nom, assurez-vous que celle ou celui à qui vous pensez n'en détient pas déjà un.

Je, soussigné, souhaite voir les questions suivantes abordées au Conseil syndical du SIVU :

-
-
-
-
-
-
-